

Liberté Égalité Fraternité

Direction Départementale des Territoires

Metz, le 27 mai 2021

Service Aménagement, Biodiversité, Eau Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Pascal ANDRES

Tél: 03 87 28 33 42

E-mail: pascal.andres@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

de la Moselle

Direction du Patrimoine et de l'Aménagement

des Territoires

Direction des Routes et de la Maintenance Sous-Direction de l'Exploitation Routière Service Gestion du Patrimoine Routier

1 rue du Pont Moreau

CS 11096

57036 METZ Cedex 1

OBJET: Dossier de déclaration concernant des travaux de remplacement du tablier de l'ouvrage MP43 sous la RD 71 A sur la commune de BEUX.

Courrier de non-opposition à la réalisation de l'opération.

RÉF.: Votre courrier en date du 18/05/2021

P.J.: 1

Monsieur le Président.

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

> Travaux de remplacement du tablier de l'ouvrage MP43 sous la RD 71 A sur la commune de BEUX.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 19 mai 2021
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2021-00226
- Dossier réalisé par : Conseil Départemental de la MOSELLE

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet sur la forme et régulier sur le fond.

Je vous prie de trouver ci-joint « le récépissé clôturant son instruction administrative ».

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Conformément à la réglementation en vigueur, une copie du présent courrier ainsi que du récépissé seront affichés à la mairie de BEUX où cette opération sera réalisée, pendant une durée minimale d'un mois.

Le dossier de déclaration sera également consultable en mairie de BEUX durant la même période.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline DELLINGER